

ÉDITO

Plus de 9 millions de personnes vivent en France en dessous du seuil de pauvreté ; c'est le taux le plus important depuis 20 ans. Devant cette situation qui bafoue les droits fondamentaux, beaucoup d'associations et de collectifs se créent pour aider, assister, être solidaire. C'est très beau et encourageant. D'ailleurs, des fondations privées, des collectivités territoriales et maintenant l'Etat, se mettent à subventionner ces gestes d'humanité. C'est très bien, mais nous voyons que l'essentiel des organisations se contente de faire le travail de solidarité, sans protester contre cet état de fait qui souvent ne respecte pas la loi (mineurs, hébergement...). Elles contribuent ainsi à déresponsabiliser l'Etat et tolérer des sorties de l'état de Droit, ce qui est grave pour la démocratie. Pour éviter cette contradiction, il est fondamental qu'en plus du travail de terrain, nous dénonçons devant les médias et portions devant la Justice ces situations pour y mettre fin. Nous n'avons pas à être simplement les gestionnaires de l'inadmissible, mais bien les artisans d'une société et d'un monde tout autre.

INFOS INTERNATIONALES

La nouvelle Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) entre en fonction. Lancée le 19 janvier, la structure doit aider les Etats membres à mieux gérer leurs demandes d'asile. Elle remplace le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), avec des compétences élargies. Installée à La Valette (Malte), cette nouvelle structure peut fournir, à la demande des Etats membres, une assistance opérationnelle et technique dans la gestion des demandes d'asile. À découvrir sur <https://www.touteurope.eu>.

Espace Schengen : Emmanuel Macron propose un conseil de pilotage doté d'un "bras armé", afin de mieux gérer une prochaine crise aux frontières extérieures de l'Union européenne (<https://www.france24.com>).

A l'occasion des 19 ans des accords du Touquet, deux rapports pointent l'échec et l'inefficacité de 30 ans de politiques sécuritaires et répressives à la frontière franco-britannique. Ces accords, conclus en 2003, visaient à réguler le transit des personnes migrantes en Outre-Manche en renforçant les contrôles au départ de la France. À lire sur le site de [Médecins du Monde](https://www.medicinsdumonde.org).

Malik Salemkour, Président de la Ligue des Droits de l'Homme, signe une tribune « Il faut mettre fin à une politique qui ne génère que maltraitance et violence ». à lire sur <https://www.ldh-france.org>.

Le Danemark, un Royaume qui se verrouille. Il fut l'un des premiers signataires de la convention de Genève (1951) qui protège le droit des réfugiés, mais aujourd'hui, le pays s'est refermé en empilant des lois de plus en plus restrictives ([France Culture](https://www.franceculture.fr)).

Grèce : la nouvelle politique d'asile aggrave l'errance des personnes exilées. Depuis le mois d'octobre, la Grèce n'accepte plus que les demandes d'asile déposées sur les îles de la mer Égée. Conséquence, les personnes arrivées via la frontière terrestre turque, se retrouvent à la rue sans prise en charge, ni solution d'hébergement ([Info Migrants](https://www.infomigrants.net)).

Accord Italie-Libye : 5 années d'exactions contre les personnes exilées. Le 2 février 2017, avec le soutien de l'Union Européenne, l'Italie signait un accord avec la Libye visant à encourager et maintenir ses efforts pour interceper les exilé.es en mer et les renvoyer dans ses centres de détention. Cinq ans plus tard, l'accord perdure, et les États européens, dont la France, continuent d'alimenter un système d'exploitation, d'extorsion et d'abus contre des milliers de personnes qui veulent demander l'asile. À lire sur le site de [Médecins Sans Frontières](https://www.medicinsdumonde.org).

En Turquie, les réfugiés affrontent une hostilité grandissante. Coïncées par le pacte migratoire signé avec Bruxelles, plus de cinq millions de personnes, venues en majorité d'Afghanistan et de Syrie, doivent faire face à la crise économique, au rejet croissant de l'opinion publique et aux mauvais traitements des autorités (<https://www.mediapart.fr>).

Vénézuéla, « une crise aussi sérieuse que la Syrie » : dans les Caraïbes, les gardes-côtes de Trinité-et-Tobago ont ouvert le feu sur un bateau de migrants vénézuéliens, samedi, tuant un bébé dans les bras de sa mère. Six millions de ressortissants ont déjà fui la crise dans leur pays. Entretien avec Jeanne Berger, de retour de mission en Amérique latine pour l'ONG CARE France (*par Nejma Brahim sur Médiapart*).

INFOS NATIONALES

Le coût d'une politique répressive. L'État dépense un demi-milliard d'euros d'argent public par an pour harceler quelques milliers d'exilés. À lire dans le journal [Basta](https://www.basta.org).

Les Pyrénées-Orientales, nouveau point de passage. À la frontière entre la France et l'Espagne, les arrivées de personnes exilées sont de plus en plus nombreuses. En 2021, selon la préfecture, 13 000 ont été interpellées à Cerbère, premier village français après la frontière. Un chiffre record ! À Perpignan, les associations d'aide aux exilé.es se disent débordées. À lire sur <https://www.infomigrants.net>.

La fabrique des sans-papiers. Obtenir des papiers pour rester en France dépend aujourd'hui de procédures administratives toujours plus imprévisibles et excluantes... quand elles ne sont pas tout bonnement illégales. Des milliers de personnes sont ainsi privées de leurs droits les plus fondamentaux, tout en faisant fonctionner des pans entiers de l'économie à moindre frais. Une vidéo de 3 minutes par [La Cimade](https://www.lacimade.org) sur : <https://vimeo.com>.

"Arrêtons de croire que les immigrés nous coûtent cher en prestations sociales" (Laure Closier). À écouter [rmc](https://www.rmc.fr).

La prise en charge psychologique des personnes exilées, pourquoi est-ce important ? Réponse sur <https://www.dw.com/fr>.

Le Défenseur des droits dénonce la mauvaise prise en charge des MNA. Dans son rapport intitulé « *Les mineurs non accompagnés au regard du droit* », il rassemble dans un seul document ses analyses depuis dix ans et regrette que ces enfants soient de plus en plus considérés comme des adultes migrants. Il émet des recommandations à l'égard des départements et de l'Etat. À lire dans [La gazette des communes](https://www.la-gazette-des-communes.fr).

Tous les enfants ont le droit d'être scolarisés, y compris celles et ceux qui sont âgés de plus de 16 ans. Ce droit à la scolarisation est indépendant de l'instruction scolaire obligatoire, qui concerne les enfants âgés de 6 à 16 ans. Pour avoir méconnu ce droit, le ministère de l'éducation nationale vient d'être rappelé à l'ordre par un [arrêté de la cour administrative d'appel de Paris du 14 mai 2019](https://www.legifrance.gouv.fr). Détail sur le site du Gisti : [Gisti](https://www.gisti.org).

INFOX :

Les personnes en demande d'asile reçoivent-elles 430 euros par mois, comme l'affirme Eric Zemmour ? En fait, pour une personne seule, l'allocation est de 206 euros par mois si elle est hébergée dans un centre d'accueil spécifique, sinon, elle reçoit en plus 7,40€ pour se loger, ce qui est en fait impossible. À lire dans le journal [Libération](#).

Vous avez dit "grand remplacement" ? Cette théorie affirme que des étrangers prennent la place de Français et que ce processus est si massif qu'il va rendre les Français minoritaires dans leur pays. Est-ce crédible ? Hervé Le Bras, démographe, répond : Au rythme actuel, "dans 214 ans, ce ne sera pas le grand remplacement mais seulement l'égalité entre le nombre d'immigrés et de non-immigrés". "Un tel calcul n'a pas de sens, car les immigrés comme les non-immigrés mourront, engendreront des enfants, concluront des unions mixtes, obtiendront la nationalité française...". À lire dans [Le nouvel économiste](#).

"40 millions" de migrants ne sont pas entrés dans l'UE en 2021, comme le prétend Valérie Pécresse, la candidate LR à l'élection présidentielle. En fait, selon la Commission européenne, ce sont moins de trois millions de ressortissants étrangers (<https://www.infomigrants.net>).

INFOS RÉGIONALES

Commémoration pour les personnes mortes aux frontières. A La Vachette, près de Briançon (Hautes-Alpes), Tous Migrants a répondu à l'appel d'associations marocaines, nigériennes et tunisiennes pour commémorer le 6 février, les personnes mortes et les disparues aux frontières et pour dénoncer les politiques qui ont conduit à leur décès. Voir l'article sur le site de [La Cimade](#) et <https://hanslucas.com>.

INFOS MARSEILLE

Femmes migrantes. Un dépliant a été réalisé par « *forum femmes Méditerranée* », donnant des recommandations qui visent à améliorer la situation de ces femmes. Vous trouverez le flyer sur le site <https://forumfemmesmed>.

Toit à Moi à Marseille : une campagne de crowdfunding et de nombreux soutiens fin 2021 ont permis à l'association d'acquiescer un appartement pour héberger une personne sans abri (<https://www.toitamoi.net/fr>).

Tous les 1er jeudi du mois, « *Marseille commémoration* » donne rendez-vous pour commémorer les personnes disparues aux frontières. Ce nouveau collectif propose de se rassembler pour faire exister celles et ceux qui ont péri à cause du système des frontières, en mer, dans les forêts, les déserts, les montagnes, les rivières, alors qu'elles étaient en route vers les espoirs d'une vie. Tout peut être imaginé et venez proposer ce que vous voulez : des témoignages, des discussions, des collages et toute autre idée ... À 18h00, en face de la mairie (mais il est possible par la suite de changer de lieu).

A l'Après M, la distribution alimentaire ne désemplit pas. À lire sur [La Provence](#).

LA VIE DU RÉSEAU HOSPITALITÉ

Action « Droit et Accès aux Droits » du Réseau Hospitalité – Groupe de travail DAHO. Par une décision rendue le 10 janvier 2012, le Conseil d'État consacrait l'hébergement d'urgence comme liberté fondamentale. 10 ans après qu'en est-il du respect de cette liberté fondamentale? Des milliers de personnes dorment à la rue (exilées ou pas), les services du 115 sont saturés et les dispositifs d'hébergement ne répondent pas aux besoins. Que ce soit au niveau de l'hébergement d'urgence comme des autres dispositifs d'hébergement de droit commun et dédiés (tel que les dispositifs pour demandeurs d'asile ou les MNA). Faire respecter ce droit à l'hébergement en vue de le rendre effectif reste une gageure. Plusieurs travaux sont engagés par le Réseau Hospitalité avec ses partenaires associatifs, telle que la Fondation Abbé Pierre et avocat.e.s, dans ce sens. Un de ces travaux consiste, depuis 2020, à suivre et défendre des personnes dans la procédure de Droit Au Logement Opposable versant Hébergement (DAHO).

==== **Une victoire !** La Commission en charge de l'étude de ces recours DAHO dans les Bouches du Rhône a toujours considéré que les personnes sans droit au séjour (en situation irrégulière) ne pouvaient pas être reconnues prioritaires dans le cadre de cette procédure. Après près de 2 ans de travail et grâce à l'engagement des avocat.s à nos côtés, voici que le Tribunal Administratif de Marseille vient d'annuler plusieurs décisions rendues par cette Commission ! Les refus de cette Commission, fondés sur l'irrégularité de séjour des requérant.e.s, sont illégaux ! Les personnes en situation irrégulière peuvent prétendre à un hébergement stable ! Voici de quoi nous donner de l'énergie pour continuer et affronter de nombreuses barrières dans l'accès à l'hébergement des personnes exilées !

« **Maison de l'hospitalité** ». La réunion du 8 février relative au volet « social » du projet a rassemblé 12 participants dont le Chargé de Mission de la Ville de Marseille, coordonnateur CTAI (contrat territorial d'accueil et d'intégration signé entre la ville de Marseille et l'État). Celui-ci s'est montré très intéressé par le projet. Une plaquette de présentation du projet a été remise aux participants, pour être discutée. La prochaine réunion thématique, prévue le 14 février (voir « agenda ») abordera le volet « culture » ; toute personne intéressée sera la bienvenue.

CULTURE

« **Le grand enfumage** », livre de Hervé Le Bras, démographe et historien, directeur d'études à l'École pratique des Hautes études (EHESS). Populisme et immigration dans sept pays européens. À voir sur <https://actualitte.com>.

"**Ils sont vivants**", le film de Jérémie Elkaïm porte à l'écran l'histoire de Béatrice ou la vraie vie d'une veuve qui tombe amoureuse d'un migrant à Calais. Voir le scénario et la bande annonce sur <https://france3>.

AGENDA

Samedi 12 février, 11h30, Cercle du Silence à Aix-en-Provence, place de la Rotonde à l'orée des allées provençales.

Lundi 14 février, 18h00, permanence de la Ligue des Droits de l'Homme, à la MMDH 34 Cours Julien Marseille 13006.

Lundi 14 février, à 11h00, réunion sur le volet « culture » du projet de « *maison de l'hospitalité* », 21 rue Grignan 13001/6.

Mercredi 16 février, 13h00, permanence juridique pour les demandeurs d'asile, par l'association des usagers de la Pada, à Mille babords, 61, rue Consolat, Marseille 13001.

Jeudi 17 février, de 17h30 à 18h30 : Cercle du silence à Marseille, sur le thème « Révons d'une Europe qui travaille à la promotion de la solidarité comme une valeur fondamentale et à la protection des acteurs solidaires. Angle Cours Saint Louis Canebière.

Mercredi 23 février, 17h30, réunion RESF 13, à Mille Bâbords, 61 rue Consolat, 13001

Mercredi 2 mars : 10ème rencontre de l'hébergement solidaire du Réseau Hospitalité, au Théâtre de l'Œuvre, 18h30 -20h30.

Samedi 12 mars : 11h00, **brunch des hébergeur.ses** du Réseau Hospitalité au centre social Velten, 16, rue Bernard du Bois à la Porte d'Aix.

LES APPELS « HÉBERGEMENT »

Entre le 5 et le 11 février, le Réseau Hospitalité a reçu une demande d'hébergement, concernant un mineur non accompagné.